



Négociations salariales Storengy SA 2025

Après consultation de leurs adhérents, vos Organisations Syndicales Représentatives CGT CFDT et FO ont signé l'accord NAO 2025.

Cet accord contient les dispositions suivantes :

AUGMENTATION SALARIALE:

AIC : 54 % tous collègues confondus en 2025.

Soit 226 NR pour les 419 Maitrises et 119 NR pour les 220 Cadres

ADP/Mobilité : 91 GF a minima en 2025 dont 49 réservés pour les ADP.
Les GF mobilités non utilisés dans l'année seront redistribués en NR AIC

Soit au total 1.9% de la Masse Salariale !

A cela s'ajoute les 0,8% du SNB ainsi que les 0,6% d'ancienneté

PRIME EXCEPTIONNELLE :

Le montant individuel de la prime est de **1 500 euros bruts**.

Son versement sera effectué sur la paie du mois d'avril 2025 sous réserve de la réussite de la campagne de soutirage hiver 2024-2025, constatée le 31 mars 2025 à tous les salarié-es CDD et CDI présents au 31 décembre 2024 et 31 mars 2025.

PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT :

Possibilité d'échanger jusqu'à 50% des heures de grève en RTT ou congés divers.

Merci à toutes et tous pour votre mobilisation !